

Commune de MARCELLUS
Procès-verbal de séance du 14 septembre 2017

ARRONDISSEMENT : MARMANDE.

Nombre de Conseillers

En exercice : 14 **L'an deux mille dix-sept**
Présents : 08 **Le** : 14 septembre
Votants : 08 **Le Conseil Municipal de la Commune de MARCELLUS**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la MAIRIE, sous la Présidence de Mr DERC Jean-Claude,
Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 06.09.2017

Présents : DERC Jean-Claude, REYNAUD Bernard, DIO Bernard, MARTIN Sandrine, CASTETS Joël, CAIN Marie-Dominique, DUBOURDIEU Leslie, FRECCHIAMI François.

Secrétaire de séance : MARTIN Sandrine.

M. le Maire demande aux membres présents s'ils acceptent d'inscrire à l'ordre du jour le dossier n° 3 concernant le remplacement du camion communal. Les élus acceptent de délibérer sur ce dossier.

I - Dossier n° 1 : Délibération n° 39 : Avenant n° 2, lot n° 9 : climatisation pour extension et aménagement du groupe scolaire.

Dans le marché d'extension et d'aménagement du groupe scolaire, M. le Maire rappelle aux élus que l'installation d'une climatisation dans la nouvelle salle de garderie agrandie par les travaux n'a pas été prévue.

Cependant il serait souhaitable d'y installer un tel dispositif.

Un devis a donc été demandé à l'entreprise retenue lors du marché d'extension et d'aménagement du groupe scolaire, LARROCHE Frères, pour un montant de 5 190,25 € H.T. Le conseil municipal accepte et vote cet avenant.

II - Dossier n° 2 : Délibération n° 40 : avenant forfait définitif maîtrise d'œuvre extension et aménagement du groupe scolaire.

Suite à la réalisation des travaux supplémentaires, Monsieur le Maire présente au conseil municipal réuni le coût prévisionnel ainsi que le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre pour les travaux d'extension et d'aménagement du groupe scolaire, soit :

- Coût prévisionnel : 160 445,56 €H.T.,

- Forfait définitif de rémunération : 19 253,47 € H.T. (160 445,56 € x 12,00 %).

Le conseil municipal valide et vote cet avenant.

III - Questions diverses :

- Extension et aménagement du groupe scolaire : choix de la couleur des portails et des portillons.

Le conseil valide la couleur blanche.

- Mise en disponibilité d'un agent communal :

Suite à la demande à mise à disposition de l'agent assurant la garderie scolaire, les élus s'interrogent sur la précipitation de cette décision.

- Agence postale communale :

Les élus ayant constaté que l'agence postale était tenue par un remplaçant, ils demandent si M. le Maire a des nouvelles de l'agent en poste.

Celui-ci répond que non.

En cas de non-retour de cette personne, les élus demandent qu'un remplaçant soit demandé auprès du centre de gestion.

- Compteurs Linky :

Joël Castets apporte ses connaissances sur le sujet, sur les avantages et les inconvénients du changement de ces compteurs. Il fait part également du risque incendie non assuré par les compagnies d'assurance. La récupération des données en instantané peuvent être revendues et peuvent laisser penser que ces pratiques soient intrusives dans la vie privée des particuliers.

Arrivée à 21h : Christelle Lecomte.

- Fête du village : les 29, 30 et 1^{er} octobre. Le programme :

Vendredi soir : spectacle de Sébastien Lafargue

Samedi après-midi : concours de pétanque

Samedi soir : soirée jambon braisé

Dimanche : vide grenier + repas producteur

- Machine à pain :

M. le Maire répond que la boulangerie de Cocumont va enlever la machine à pain installée à Gaujac et va étudier la possibilité de la mettre à Marcellus.

- Marche rose :

Dominique Cain et Leslie Dubourdieu organisent la marche rose sur la commune. Elle aura lieu le 14 octobre. Les communes de Saint Martin Petit, Pont des Sables, Meilhan, Marcellus, Montpouillan s'associent à cet évènement.

Le programme est à finaliser : à confirmer café gourmand à Marcellus à 14h.

- Courrier de l'association de chasse :

M. le Maire fait lecture d'un courrier de l'association de Chasse demandant un local pour l'abattage du gibier. Il informe qu'il a correspondu avec M. Gergeres et qu'il est d'accord pour mettre de cette association un local à disposition.

Après discussion, les élus souhaitent rencontrer le Président de cette association pour mieux comprendre leur demande. Un courrier sera adressé à l'association.

- Parcelle de bois communale :

M. le Maire informe les membres présents qu'un riverain de la parcelle cadastrée section AN, n° 32, d'une superficie de 2 327 m², au lieu-dit Peyranon, est intéressé par son acquisition.

Une offre de vente lui sera faite à 0,65 € le m² soit 1 512,45 €.

- Chemin rural à « Lucmajou » :

Concernant ce dossier le tarif et la superficie sont à définir.

- Chemin rural à « Camaroques » :

Concernant ce dossier le tarif et la superficie sont à définir.

IV - Dossier n° 3 : délibération n° 41 : remplacement du camion communal : Présents : 9.

Le camion communal ne fonctionne plus et n'est pas réparable. Plusieurs devis ont été effectués :

Peugeot : neuf : 21 601,87 €, garanti 3 ans ; Occasion : Ford : environ 17 000 €, 25 000 km de 2016, Citroën : 18 277 €, Fiat : 20 900 €, 5 000 km de 2016

Le choix se porte sur un achat neuf (devis de Peugeot). Bernard Dio et Bernard Reynaud vont aller voir ce modèle de camion acquis par la commune de Samazan afin de confirmer ce choix.

- Questions diverses suite :

- Joël Castets prend la parole :

Il présente : un devis pour la réparation des chasses d'eau à l'école : 645 € H.T. : changement de 3 robinets et 3 réservoirs,

Un devis pour le logement communal n° 2 : 4 900 € H.T. pour réparation d'une fuite et remplacement du bac à douche.

Les devis sont validés par les élus qui émettent en priorité la réparation au logement communal et ensuite à l'école.

- Installation d'une rampe au logement communal n° 2 :

La commande d'une rampe pour l'escalier extérieur de ce logement sera effectuée auprès du fournisseur MEFRAN et sera installée par les agents municipaux.

- Internet école :

La connexion réseau pour l'ordinateur dans la salle des maîtres a été faite par Alpha 47, dossier suivi par Joël Castets.

- Choix couleur des stores dans les classes CE1-CE2, CM1-CM2 :

La couleur gris anthracite est retenue.

Concernant la 3^{ème} classe qui vient d'ouvrir un devis est à demander pour 3 stores classe CP-CE1 (par Bernard Reynaud).

- Marie-Dominique Cain prend la parole :

Dans le cadre du cadeau de fin d'année aux personnes âgées de la commune, elle propose un projet afin de les réunir sur une après-midi avec un divertissement (bal-musette, accordéon) avec une collation (devis 600 €). D'autres artistes seront consultés. Un devis sera également demandé pour l'utilisation d'un bus pour aller chercher les personnes qui ne pourraient pas se déplacer.

- Christelle Lecomte prend la parole :

Elle demande quelles ont été les résolutions prises suite à un SMS adressé aux élus par le président de l'ASMC.

M. le Maire explique aux élus que l'herbe du stade était attaquée par des champignons.

Les élus demandent pour quelles raisons. M. le Maire répond que les arrosages et les tontes sont trop nombreuses.

- Sandrine Martin prend la parole :

Elle explique les évènements de l'école : l'ouverture d'une classe au groupe scolaire de Marcellus.

- Pour le mercredi matin, une solution a été proposée par l'USEP MARGAU, à savoir l'ouverture d'une garderie à l'école de Gaujac.

La séance est levée à 23h15.

N° délibération	OBJET	N° page
39	Avenant n°2 extension et aménagement du groupe scolaire, lot n° 9, électricité, climatisation	32
40	Avenant extension et aménagement du groupe scolaire, forfait maîtrise d'oeuvre	32
41	Remplacement camion communal	34